



Burundi - RD Congo - Rwanda

Bujumbura, le 22/08/2024**A l'attention de :**

- 1. RAVOSON ANDRIATSITOHAIANA**
Alain,
Tél : +261 340 557 566/321 227 206
E-mail : alainravonson@gmail.com
- 2. NDIKURIYO Tharcisse,**
Tél : +257 71 604 504/77 572 932
E-mail : ndikuriyotharcisse32@gmail.com
- 3. MFUT VENOMBOUE Patricia Marie**
Valérie,
Tél : +237 655 232 398/691 836 130
E-mail : patricia.mfut@gmail.com
patyebouel@gmail.com
- 4. HAKIZUMUKAMA Jean-François**
Régis,
Tél : +257 950 238
E-mail : regisbankimbaga@gmail.com
- 5. NDERERIMANA Vincent,**
Tél : +250 788 621 506
E-mail : ndererimana@gmail.com

Réf.: DG/DAF/DEN/EPM/APM/24/ 308

Objet : Recrutement de l'Expert de haut niveau Ingénieur en Génie-Civil à l'EGL, Consultant Individuel pour le renforcement des capacités de l'EGL pour le Projet de construction de la Centrale Hydroélectrique Régionale RUZIZI III.

Notification des résultats de l'évaluation et de la comparaison des Curriculum-Vitae (CV)

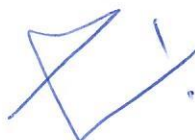
Madame/Monsieur,

Suite à votre participation à l'Avis à Manifestations d'Intérêt relatif au recrutement d'un **Expert Haut niveau Ingénieur en Génie-Civil** à la Direction Générale de l'EGL, après l'évaluation et la comparaison des CV de candidats en lice pour ce poste ; et, l'obtention de l'Avis de Non-Objection de la BAD, **en date du 12 Août 2024, sur le Rapport d'évaluation et de la Comparaison des CV de Candidats en lice**, veuillez trouver ci-après le classement par Ordre de mérite :

N°	Nom du Candidat	Nationalité	Moyenne (%)	Classement
5	NDERERIMANA Vincent	Rwandaise	75	1er
1	RAVOSON ANDRIATSIHOAIANA Alain	Malgache	70	2ème
3	MFUT VENOMBOUE Patricia Marie Valérie	Camérounaise	54	3ème
4	HAKIZUMUKAMA Jean- François Régis	Burundaise	49	4ème
2	NDIKURIYO Tharcisse	Burundaise	27.8	5ème

Le candidat évalué et classé 1^{er}, Mr NDERERIMANA Vincent sera invité à la négociation du Contrat pour la suite de la procédure visant la Conclusion du Contrat.

EGL remercie tous les autres candidats pour leur intérêt porté au présent Avis de Manifestation relatif audit recrutement et, est disposée, le cas échéant et, à la demande, à fournir aux candidats non retenus, les motifs pour lesquels leurs manifestations d'intérêts n'ont pas obtenu les scores les plus élevés, **dans la limite du délai de grâce de dix (10) jours à compter de la présente notification.**



Veuillez agréer, **Madame/ Monsieur**, l'assurance de notre parfaite considération.



LE DIRECTEUR GENERAL,

Charles VUMBI MBENGA

le 22/08/24